

Sur les attelages d'artillerie

Autor(en): **P.C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **4 (1859)**

Heft 7

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-328841>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

conclusion de l'auteur. A l'appui de son opinion, il reproduit les textes des décisions du congrès de Vienne.

2° Une brochure rajeunie, de M. Bordier, à Genève, sur le même sujet, avec les mêmes textes en français et une carte qui tranche la question de limite laissée douteuse par les divers textes des traités. L'auteur pense que cette partie de la Savoie, en cas de changement de frontières, devrait naturellement revenir à la Suisse.

3° La traduction française de la brochure zuricoise dont nous avons déjà parlé, et qui a pour titre : *L'armée suisse et l'esprit militaire*. Quoique nous ne partagions pas tous les points de vue de l'auteur, nous l'avons lue avec un vif plaisir et nous la ferons connaître plus en détail à nos lecteurs.

SUR LES ATTELAGES D'ARTILLERIE.

Monsieur le rédacteur,

Votre N° du 15 mars renferme une correspondance de la Chaux-de-Fonds, qui revient entr'autres sur la question si importante des modifications que doit subir notre matériel d'artillerie pour se soustraire aux inconvénients de la propulsion du timon.

Cette question préoccupe tous ceux qui s'intéressent à l'arme de l'artillerie ; aussi les systèmes proposés sont-ils nombreux et les inventions fréquentes. Celle de M. Correvon, dont la Confédération va entreprendre une application en grand, n'est pas la seule qui ait été faite récemment. Je vous en signale une toute nouvelle :

M. Marquis, serrurier à Vevey et canonnier dans la batterie n° 23, a aussi cherché la solution du problème. Il n'a eu recours ni à une sassoire, ni à des ressorts. Le système auquel il s'est arrêté se borne à un simple déplacement du centre de gravité de l'avant-train par l'effet d'un essieu coudé. Les officiers d'artillerie auxquels cette idée a été soumise ont été unanimes pour reconnaître qu'elle mérite un sérieux examen et se sont adressés à l'un des membres du comité d'artillerie pour le prier d'attirer sur elle l'attention de l'autorité compétente.

M. Marquis, qui est un maître fort habile et très intelligent, espère pouvoir faire bientôt une application de son système. Je me borne pour aujourd'hui à vous signaler l'invention, mais je vous tiendrai au courant de ce qu'elle deviendra.

Croyez, M. le rédacteur, à l'expression de mes sentiments bien dévoués.

Vevey, 17 mars 1859.

P. C.

LES ARMÉES COLONIALES DE LA HOLLANDE.

L'armée, dans les possessions hollandaises à l'est du cap de Bonne-Espérance, se compose, comme aux Philippines, d'Européens et d'indigènes. L'île de Java, le